

Père Michel Viot

2022

**la France
face à son
destin**

LIBERTÉ POLITIQUE

Père Michel Viot

2022

**la France
face à son
destin**

LIBERTÉ POLITIQUE

Depuis plusieurs mois, j'avais laissé entendre que je prendrais personnellement position lors des prochaines élections présidentielles parce que, depuis 1958 – pour en rester à une date proche, mais on pourrait aussi parler de 1974 –, une telle consultation électorale n'aura jamais eu une telle importance. On pourrait m'objecter la neutralité voulue pour elle-même de notre conférence épiscopale (CEF), pour me reprocher mon attitude, voire la placer en opposition à celle de mes supérieurs, les évêques.

Pour moi, il n'en est rien. Qu'on commence par lire attentivement son document *L'Espérance ne déçoit pas*, et l'on verra qu'il est bien loin de donner dans la neutralité absolue. Quand je lis, par exemple à la page 35 : « Comme tous les citoyens, les croyants de toute religion sont tenus au respect de l'ordre public mais n'ont pas à être suspectés *a priori* en raison de leur appartenance confessionnelle », j'y lis une prise de position claire, adressée à tous les candidats et à tous les électeurs pour le respect total de la liberté des consciences, recommandation ô combien précieuse en ces temps de fanatisme en tout genre. Et je pourrais donner d'autres exemples qui montrent que nos évêques ne se désintéressent nullement des enjeux politiques actuels.

Certes ils ne donnent pas de noms ! Mais devaient-ils le faire en ce moment ? Personnellement, je ne le crois pas. Il y a trop de divisions dans l'Église catholique en France actuellement, pour les accentuer encore. Voyez ce qui s'est passé à Paris, où un archevêque remarquable, aimé par la très grande majorité de ses diocésains, estimé par le Saint Père, a été malheureusement conduit à placer son mandat dans les mains du Pape qui n'avait alors plus d'autre choix que d'accepter son départ... et volontairement je n'en dis pas plus. Je veux simplement attirer l'attention sur le manque d'amour fraternel au sein de nos diocèses et la perte du sens de l'unité dès qu'on relativise la sainte obéissance et qu'on éprouve le besoin de monter des cabales quand on éprouve un mécontentement vis-à-vis de quelqu'un, y compris son évêque.

Il me semble alors du devoir pastoral des prêtres qui sont directement sur le terrain, et que les laïcs consultent volontiers pour des éclairages politiques, de ne pas se dérober aux questions qui leur sont posées, pourvu qu'ils précisent bien qu'ils ne

prétendent pas représenter toute l'Église, et que ce qu'ils vont dire ne constituera qu'un témoignage de prêtre qui, par sa connaissance de l'histoire et son expérience, a quelques idées sur la politique française et aussi internationale. Et pour faire bref, je ne retiendrais que ce qui est le plus important dans l'immédiat.

Tout d'abord, il faut se souvenir que si les Français ne comptent certainement pas parmi les peuples les plus disciplinés d'Europe, ils savent obéir à des chefs qu'ils estiment et aiment, parce qu'ils se sentent respectés par eux. Si nos rois ont réussi à construire la France, c'est parce qu'ils ne furent jamais autocrates, et qu'ils surent faire vivre et encourager les pouvoirs intermédiaires, sans lesquels il est impossible de construire l'harmonie dans un grand peuple au sein duquel se trouve une très grande diversité de situations sociales. Toute organisation humaine connaît ses hauts et ses bas, que ce soit la royauté sous diverses formes, les républiques et les deux empires pour m'en tenir aux régimes que connut la France.

Le problème est que, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle surtout, on a caricaturé l'Ancien Régime pour mieux justifier les nouveaux, ne se rendant pas compte qu'un tel procédé entraînait à répéter le même genre de mensonges pour justifier des changements douteux, censés améliorer des déficiences qui, en fait n'existaient pas ! Il faut attendre une crise pour que l'imposture soit révélée, mais encore faut-il connaître l'histoire si l'on veut réparer. À cet égard, la crise des Gilets jaunes survenue lors de ce quinquennat a été révélatrice de la tare congénitale de la République dès sa naissance en 1792, à savoir la représentativité d'un élu par rapport à ses mandants.

Et pour le constater, il suffit de remonter un peu dans le temps. Les hommes qui avaient été élus pour siéger aux États généraux à Versailles, en 1789, y arrivèrent avec des cahiers de doléances, véritables mandats impératifs, d'autant plus que le but d'une pareille assemblée, qui existait tout de même depuis 1302, était de voter de nouveaux impôts, ou encore une nouvelle forme de fiscalité. La France de ce temps était ruinée et endettée au point qu'elle aurait pu se déclarer en banqueroute. Le soutien à la guerre d'indépendance des États-Unis fut une catastrophe pour les finances de l'État, mais une incontestable réussite en politique étrangère, la France

et l'Europe retrouvant la liberté de commercer sur les mers en s'affranchissant de la tutelle anglaise ! Les preuves sont nombreuses pour montrer que rien n'était perdu. Si l'État était pauvre, le pays était riche, mais il fallait modifier la répartition de la charge fiscale. Ce fut l'égoïsme des privilégiés dans les trois ordres qui empêcha toute réforme, les plus riches ne rêvant que d'accroître encore leurs richesses grâce à la révolution industrielle. Les classes dirigeantes, mis à part le roi et un certain nombre de ses ministres, n'avaient conservé qu'un catholicisme de façade, pour le remplacer en fait par l'individualisme de la philosophie des Lumières. Le bien commun chrétien s'effaça peu à peu devant l'intérêt général, formule uniquement destinée à faire disparaître la vieille conception chrétienne de l'influence de la Cité de Dieu sur la Cité des hommes.

D'où ce qu'il faut bien appeler un coup d'État, le 17 juin 1789, le coup d'État du tiers état se proclamant Assemblée nationale à l'instigation de Sieyès. Les deux autres ordres s'y joindront. Finis alors les cahiers de doléances, et le mandat impératif ! Sieyès théorisa tout cela dans son célèbre discours du 7 septembre 1789 (avec entre-temps la prise de la Bastille). Ce fut un chef-d'œuvre d'habileté, car il sut mélanger l'ancien vocabulaire au nouveau pour convaincre que la vraie représentation du peuple devait passer par des élus qui ne représentaient plus la partie du peuple qui avait voté pour eux mais le peuple français tout entier. En conséquence, au nom de la liberté de ce même peuple, ils n'étaient liés par aucun mandat. Étant eux-mêmes le peuple, ils décidaient. Et comme il n'y avait qu'une seule chambre, on devine le danger que faisait courir cette révolution politique au pouvoir exécutif.

Et de fait, ce pouvoir législatif allait rapidement tout accaparer. Mais le grand perdant fut l'électeur, privé de représentation, coupé de celui qui devrait le représenter. Et il l'est toujours car ce système n'a pas changé : le député reste l'élu du peuple français avant d'être celui de sa circonscription.

Aajoutons à cela le non-cumul des mandats, fausse bonne idée car appliquée trop strictement, au point d'empêcher le député d'être aussi maire d'une commune et de l'éloigner encore plus de ses électeurs. D'où le sentiment de beaucoup de Français de ne plus être représentés par leurs élus, d'où l'abstentionnisme qui augmente sans

cesse, et plus encore depuis l'apparition du quinquennat qui fait suivre, presque immédiatement, l'élection présidentielle par l'élection législative. Elle donne obligatoirement une majorité au vainqueur, d'une durée de vie politique égale à la sienne. Et pour peu que le président élu ait aussi une majorité d'amis au Conseil constitutionnel, le voilà roi élu pour cinq ans, avec, si l'on y réfléchit, bien plus de pouvoirs que n'en eut Louis XIV pendant son règne personnel. Le seul contre-pouvoir réel vis-à-vis d'un tel président, c'est finalement la rue, et c'est fâcheux.

Pour la tranquillité publique et pour établir ou rétablir une politique au service du peuple français et conforme à ce qu'il souhaite, il faut un Parlement qui le représente vraiment. C'est vrai du Sénat, car les principes de son élection sont très différents de celle du président. Ce n'est plus vrai de l'Assemblée nationale, dont le processus électoral dépend désormais de celui du président. Ainsi, elle ne représente que secondairement ceux qui l'ont élue. D'où la nécessité de proposer aux Français le rétablissement du septennat par référendum.

Cest alors que pourraient être légitimement tranchées deux questions qui taraudent la majorité de nos compatriotes, celles qui concernent l'immigration et la sécurité.

L'immigration n'est en fait aujourd'hui qu'un déplacement forcé de populations chassées de chez elles par des guerres qui sont les symptômes et les conséquences directes de la guerre commerciale que se livrent les grandes puissances, et les intérêts financiers qui vont avec. Et sur le strict plan du profit, la guerre peut être envisagée comme un investissement rentable. Ce qui se passe actuellement en Afrique, au Proche-Orient, et même maintenant en Europe, nous montre que les foyers de conflits ne sont pas prêts de s'éteindre et, par conséquent, l'immigration non plus. Nous savons très bien que l'Europe ne fera pas front commun sur cette question, tout simplement parce que certains pays, et dirigeants de ceux-ci, entretiennent des liens supérieurs à ceux de l'Union avec des puissances étrangères à l'Europe. Ce qui aboutit à une impasse, comme le montre ce qui se produit actuellement en Ukraine. Comme le rappelait tout récemment Hubert Védrine, qui connaît bien cette question : il est tout même étrange qu'on ait pu se parler pendant la guerre froide, et qu'en ce moment la diplomatie semble impuissante, à moins que certains

veillent qu'elle le soit ! Après une retraite d'Afrique très dommageable, une retraite de Russie ne serait pas vraiment souhaitable pour notre pays. Je n'incrimine certainement pas l'armée française, son savoir-faire et le courage de ses soldats, mais les politiques qui ne lui consacrent pas les crédits dont elle a besoin pour pouvoir déployer une force nécessaire tant à la sécurité de la France qu'à son développement.

Quant à la sécurité, elle est, elle aussi, liée à une cause qui rassemble une grande majorité de Français, et qu'une assemblée qui les représenterait vraiment ne se ferait pas faute de rappeler au pouvoir exécutif. La menace terroriste existe toujours, et l'on doit être reconnaissant à la police, à nos services de renseignements et à nos forces spéciales de faire leur travail aussi bien. Mais chacun sait que la justice ne suit pas, et que ce ne sont pas les magistrats qui sont les premiers responsables, quoique certains cas laissent sceptiques sur la place de l'idéologie dans certaines décisions judiciaires. Les peines ne sont pas assez lourdes pour les tueurs de policiers ou de militaires affectés au maintien de l'ordre. Et si l'on veut condamner à des peines de perpétuité réelle des terroristes reconnus coupables, il faudra construire des prisons spéciales et former des surveillants qui accepteront de porter une arme. Tout cela représente beaucoup d'argent et pose la question de ce que pourrait être un état de siège, avec des tribunaux militaires pouvant, pour les cas les plus graves, condamner à mort les coupables et leurs complices. Un état de siège est du même ordre que l'état de guerre, sauf que l'on ne fait pas face à un État reconnu comme tel, mais à une organisation qui dispose de criminels semant partout la mort et qu'on ne peut combattre efficacement qu'en les neutralisant définitivement.

Et à côté de cela, il y a la délinquance ordinaire, si j'ose dire, avec ses délits et ses crimes qui augmentent d'une manière effrayante. Je recommande à ce sujet la lecture du très intéressant livre de Daniel Dugléry qui devint directeur national de la sécurité publique en 1995, après avoir exercé de hautes fonctions dans notre Police nationale. Le titre est *Halte à l'insécurité* (éditions Saint-Honoré, Paris, 2021). Je m'inspire de ses constats, car ils sont sûrs !

De nombreux responsables politiques ont mesuré en conscience la gravité de cette question. Ils ont très souvent proposé des mesures qui se sont toutes heurtées au

veto de Bercy pour des raisons budgétaires. Et pourtant, les chiffres étaient là et bien établis. « Jusqu'à la fin des années 1960, 500 000 à 600 000 crimes et délits, par an... à partir des années 2000, accroissements réguliers, 4 millions de crimes et délits constatés. » De plus, pour les premiers chiffres, les policiers travaillaient 48 heures par semaine, pour les seconds 35 heures, sans augmentation d'effectifs pour des raisons budgétaires, tout comme à l'hôpital ! Depuis le ministère de M. Hortefeux (présidence Sarkozy), on ne communique plus. Au moment où les crimes et délits augmentaient de 800 %, les effectifs de police opérationnels, eux, n'augmentaient que de 39 %. Aujourd'hui nous aurions 12 millions de crimes et délits. Et l'on n'ose même plus publier les statistiques des affaires élucidées. La politique de l'autruche est de mise depuis un moment, d'autant plus que nous nous trouvons en période électorale !

L'idéologie des gouvernants joue un grand rôle dans cette affaire. La répression est une nécessité absolue ! Cela n'empêche pas la prévention, ni le souci de réinsertion. Jamais cependant ces deux objectifs ne doivent éliminer la répression, seul langage à la portée de certains cerveaux de délinquants. Il faut cesser d'être miséricordieux avec la peau des autres, qui sont toujours les plus faibles et les plus défavorisés. L'Église ne le comprend pas toujours en entretenant une terrible confusion entre ce que peut faire la justice de Dieu, et ce que doit faire la justice des hommes ! Elle ne joue donc pas, sur ce point précis, un rôle convenable dans la cité.

Mais il est vrai que depuis 1905, l'État se veut laïc en France ! Il ne me paraît ni nécessaire ni opportun de remettre en cause ce principe, bien que je fasse entièrement miennes les positions de Pie X en 1906, et de Pie XI en 1924. Il est en effet dangereux d'exclure Dieu de l'espace public et de trop privatiser la religion. Les grands politiques qui façonnèrent la III^e République le savaient. Ils héritèrent tous du Concordat napoléonien, promettaient dans leur campagne électorale de l'abolir, mais s'en gardèrent bien une fois élus. Et quand on se donne la peine d'étudier attentivement l'histoire d'Émile Combes, on s'aperçoit qu'il n'échappe pas à la règle. Sa différence avec ses prédécesseurs réside dans le fait qu'il voulait appliquer les articles organiques de 1802 du Concordat à la lettre, et donc, pour ne soulever qu'un point très important, il n'envisageait pas de discussions préalables avec le

Saint Siège pour la nomination des évêques, ce qui s'était toujours fait de 1802 à 1902, année où Combes devint président du Conseil. D'où la rupture inévitable, car Rome depuis 1802 était toujours demeurée opposée à ces articles, non négociés, mais imposés par un Premier Consul qui était obligé de composer avec sa gauche jacobine où la haine du catholicisme n'avait pas baissé. Il fit donc promulguer ces articles, mais sut être diplomate dans l'application, imité par les régimes qui lui succédèrent, qui furent nombreux et variés. Et si Combes put réussir, et encore pas complètement, c'est parce que l'Église catholique sous l'influence du journal *La Croix* prit parti contre Dreyfus en 1898, quand l'affaire éclata. L'Église fut alors perçue par l'opinion publique comme antirépublicaine et antisémite, totalement alignée sur Charles Maurras, mais cela n'empêcha pas l'affaire des fiches de faire tomber le ministère Combes, et son successeur Rouvier de faire nommer Briand rapporteur de la loi qui, avec le recul, apparaît comme un compromis. Le Pape ne pouvait que condamner cette loi qui, dans son idéologie même, était anticatholique en privatisant la religion – j'y reviens – et en négligeant la structure hiérarchique de l'Église catholique. Il le fit en 1906 avec l'encyclique *Vehementer nos*, qu'hélas beaucoup de catholiques semblent ignorer, à les entendre parler de laïcité.

Mais un fait capital se produisit après la grande guerre. En 1921, la République laïque, ne reconnaissant aucune religion, aux termes mêmes de la loi de 1905, reprenait ses relations diplomatiques avec le Saint Siège. Or, à cette époque, et depuis 1870, le Pape avait perdu ses états pontificaux et se considérait comme prisonnier dans Rome, devenue capitale de l'Italie. Statutairement, il n'était plus qu'un chef religieux. Et il y eut cependant échange d'ambassadeurs entre ce dirigeant religieux et la République laïque. Et le but était, comme on va le voir, de régler la situation juridique de l'Église catholique en France, celle-ci n'ayant pu accepter le régime des associations culturelles, qui tel que proposé en 1905, s'opposait directement et frontalement à sa structure hiérarchique. Et l'on me permettra d'ouvrir une petite parenthèse : je pense que si les responsables politiques français de cette époque, qui étaient loin d'être tous catholiques, comprirent ce principe hiérarchique non négociable, les catholiques qui, aujourd'hui, réfléchissent sur la synodalité devraient faire preuve de la même attention.

Autre remarque aussi qui rejoint notre actualité. Peut-on vraiment affirmer, sans aucune réserve, comme je l'entends souvent aujourd'hui, que l'Église catholique n'a, en tant que telle, aucune existence juridique en France, sinon au travers d'associations, type lois de 1905 (revue en 1924) ou 1901 ? Je l'ai sans doute moi-même dit et écrit pour insister sur l'importance des lois sur les associations, et les modifications qui ont été apportées cet été 2021. Mais revenons au statut de l'Église catholique en France. Son plus féroce ennemi, le gallicanisme des Lumières, qui, en France, produisit la constitution civile du clergé donnant naissance à une église schismatique en 1790, laissait tout de même aux évêques constitutionnels la possibilité d'écrire au Pape pour l'informer de leur élection ! Manière de se moquer du Saint Père ? Possible ! Mais cela me semble plus subtil, si j'en juge à partir de la lettre qu'écrivit l'abbé Grégoire à Pie VI pour l'informer de son élection comme évêque du Loir-et-Cher (mon diocèse d'incardination). Grégoire ne se contente pas d'informer, il assure le Pape de son désir de demeurer en communion avec lui. Il fut quand même excommunié, mais les révolutionnaires ne l'inquiétèrent jamais. Même pendant la Terreur, il siégea à la Convention, habillé en évêque. Cela évidemment arrangeait beaucoup de gens, parce qu'on pouvait ainsi espérer, ou faire croire, que le Pape finirait par accepter l'Église constitutionnelle et la révolution ! Peut-être ? Mais dans les deux cas, on manifestait que la prise en compte de l'existence du Pape et que ce qu'il représentait était lié à la présence d'une Église catholique en France. Même chose entre 1870 et 1904, période pendant laquelle le Pape n'est plus chef d'État, mais qui voit maintenu l'échange d'ambassadeurs. Et mieux encore, de 1921 à 1929, le Pape n'a toujours pas retrouvé ses états pontificaux, mais la République française ayant aboli le Concordat, avait déclaré ne plus reconnaître aucune religion, ce qui n'empêcha pas l'échange d'ambassadeurs. Il me semble donc qu'il faudrait avancer sur cette question de la situation juridique de l'Église catholique en France, problème qui redevient important, du fait des modifications législatives de cet été auxquelles j'ai fait allusion, du fait aussi du récent rapport de la CIASE¹ qui va obliger l'État à intervenir dans la vie de l'Église – on ne sait encore pas trop comment, mais il y aura intervention, ne serait-ce qu'à cause du nombre de victimes concernées selon la CIASE, et il faut espérer que les instances politiques se penchent en tout premier lieu sur ces questions de chiffres qui sont loin de faire l'unanimité. C'est pourquoi

1. Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église.

je crois le moment venu pour des juristes de réfléchir aux modalités possibles d'une existence juridique de l'Église catholique en France, à partir de qui s'est passé en France de 1870 à 1929, dans les circonstances particulières que j'ai citées. Il faudrait prendre aussi en considération le fait que, depuis 2002, fonctionne une instance particulière à l'Église catholique, lieu de dialogue privilégié avec le gouvernement de la République, l'Instance de Matignon, co-présidée par le Premier ministre et le Nonce apostolique. Pareille réflexion qui, dans mon esprit, n'aurait pas pour but de remettre en cause la laïcité de l'État.

Mais une telle réflexion impliquerait à la tête de l'État un président qui connaisse bien l'histoire de son pays et soit entouré d'une équipe de collaborateurs qui aient comme premier souci la restauration de la maison France, dans ce que les stoïciens auraient appelé ses « convenables », en prenant bien garde que ces derniers s'appliquent à un pays qui existe depuis de nombreux siècles. On taxe, à juste titre, d'inculture voire pire ceux qui considèrent que la France a commencé en 1789, ou 1792, an I de la République. Je réprovoque de même ceux qui voudraient ignorer la Révolution et l'Empire. Nous disposons d'ailleurs de trois exemples qui devraient nous instruire. Napoléon sut arrêter et terminer la Révolution, en rétablissant l'Église catholique à une place plus qu'honorable. Il aurait certainement réussi l'entreprise impériale, en évitant le borbier espagnol et en faisant en sorte que se maintienne l'alliance franco-russe scellée à Tilsitt (1807). Louis XVIII eut l'habileté de se placer comme le champion de la paix en Europe, tout en donnant à la France un véritable régime parlementaire, avec deux chambres. Certes le suffrage n'était pas encore universel, mais il envoyait siéger des gens qui représentaient leurs mandants. Il put ainsi mourir roi dans sa capitale. Charles X était parti pour suivre son exemple, mais il fut très mal conseillé, et son retour relativement récent à la pratique religieuse sincère l'empêcha de comprendre combien la Révolution avait fait des ravages et combien il aurait fallu user de diplomatie. Je ne lui reproche ni son sacre, qui d'ailleurs ne souleva pas autant de protestations que certains se sont plu à l'écrire, ni son attachement aux formes anciennes de l'étiquette, et un certain goût pour la pompe royale. Cela aurait pu jouer en sa faveur, parce qu'il aurait pu refaire de Paris la grande capitale des arts. Mais il négligea l'opinion publique et la presse, dont la force s'était imposée pendant la Révolution, et dont Louis XVI avait pourtant tenu

compte dès son retour de Varennes, retrouvant par là une popularité qui obligea ses adversaires à avoir recours à l'émeute pour le faire partir, et ils durent s'y reprendre à deux fois ! (20 juin et 10 août 1792). Napoléon et Louis XVIII retinrent la leçon. Pas Charles X avec ses ordonnances de 1830, qu'il retira vite d'ailleurs, au point qu'il aurait pu rester si ceux qui l'entouraient avaient été plus fidèles et plus intelligents, sans oublier les faux renseignements qui lui furent donnés pour lui faire prendre le chemin de l'exil !

Le souvenir le plus objectif possible des luttes idéologiques qui ont divisé les Français depuis la fin de la Révolution jusqu'à nos jours est donc d'une absolue nécessité, et ce qui se passe dans l'Église catholique aujourd'hui ne peut pas laisser sans intérêt un homme politique soucieux d'un véritable redressement national, qui pourrait être le signal de la construction d'une nouvelle Europe. L'État ne peut bien sûr pas se substituer aux évêques dans leur rôle religieux. Mais, à partir du moment où un rapport commandé par l'épiscopat du pays qu'il dirige indique que des infractions délicieuses et criminelles ont été commises, et que cet épiscopat lui-même les qualifie de systémiques et y reconnaît même des causes institutionnelles, il est du devoir de l'État d'enquêter car il y a atteinte à l'ordre public. Et en la matière, il lui revient, et à lui seul, la priorité de juger et de condamner si nécessaire, par ses magistrats, comme de se prononcer, toujours par le même canal, sur des dommages et intérêts.

Je crains fort que la CEF, influencée par le rapport de la CIASE, ait empiété sur le droit régalien de la justice, rendue aujourd'hui au nom du peuple français. Ce qui laisse augurer des difficultés pour réorganiser le catholicisme en France, et ce, d'autant plus que le problème religieux s'y est compliqué par la présence sur notre sol de l'islam, représenté par quelque huit millions de Français, auxquels il faut aussi ajouter un nombre important d'étrangers.

Or dans ce domaine, nous n'avons guère avancé malgré des apparences trompeuses. L'Église catholique n'a pas apporté à l'État l'aide qu'elle aurait dû donner. À cause de théologiens qui en sont restés à ce qu'on m'a appris sur l'islam quand j'avais 18 ans, elle ne fait qu'embrouiller le débat avec des interprétations erronées du Coran et des cérémonies liturgiques parfaitement inappropriées parce que mensongères.

Bien que la majorité des participants soient sans doute remplis de bonnes intentions, j'affirme que l'association « Ensemble avec Marie » n'a pas sa place dans l'Église catholique parce qu'elle fait croire à un accord sur la piété mariale qui est tout simplement impossible, cette dernière n'ayant pour but que de proposer à notre foi le mystère de l'union de deux natures en Christ. Ensemble avec Marie, dans le catholicisme ne peut conduire qu'à reconnaître Jésus Christ comme Vrai Dieu et vrai homme dès sa naissance, d'où le titre donné à Marie par le Concile d'Ephèse de 431 de « Mère de Dieu » (*Theotokos*).

Des musulmans ne peuvent pas admettre cela, mais on se garde de le leur dire, et comme pour jeter encore un peu plus de brouillard, on laisse entre autres réciter la Fatiha, première sourate du Coran, dans le chœur d'églises consacrées, et chacun sait depuis des siècles que ceux que ce texte déclare comme « ayant encouru la colère de Dieu » sont les Juifs, et les « égarés » les chrétiens. Oh je sais bien que de très nouveaux commentaires interprètent autrement, mais ils n'ont pas le pouvoir de supprimer les anciens. Les musulmans qui connaissent leur religion ne peuvent éprouver aucun respect pour ceux qui se laissent entraîner dans de telles bévues.

Quant à leurs interlocuteurs politiques, ils les récusent, sans forcément le dire, pour leur ignorance, et surtout pour ce qui leur apparaît comme un athéisme manipulateur qui ne trouve aucune grâce à leurs yeux. Nous avons – j'y reviens – à peu près huit millions de Français musulmans. Je pense, au travers de certains que je connais mais qui ne comptent plus parmi les plus jeunes, qu'une majorité d'entre eux aiment encore le pays où ils vivent, tout comme aussi de nombreux jeunes. Mais là, cela dépend beaucoup du milieu. Certaines banlieues de grandes villes constituent de véritables frontières dans ce domaine. C'est pourquoi il serait plus qu'urgent de dialoguer avec des Français musulmans, comptant parmi ceux qui occupent des places importantes dans notre pays, qui parlent bien sa langue et connaissent son histoire. On me parlera alors peut-être de discrimination ! Et après ? Je crois qu'on ne peut parler avec des compatriotes, sur un pareil sujet, que si ces derniers, par leurs activités, manifestent leur attachement à la patrie française. Cela indiquera aux autres la voie à suivre, et comment vivre une nécessaire assimilation qui ne soit pas un reniement !

La construction de notre pays s'est faite pendant des siècles par assimilation, et ce au point d'exclure qui n'était pas catholique. L'Ancien Régime finissant montra qu'une autre voie était possible avec l'édit de tolérance de 1787, qui devait être suivi d'une mesure analogue pour les Juifs. Il fallut attendre Napoléon pour que l'ensemble se réalisât, car la Révolution ne fut qu'une sinistre farce en matière de liberté religieuse.

Mais l'islam n'est pas qu'une religion, et c'est là son problème, ou tout du moins dans le cas où les membres de cette religion vivent dans un pays aux racines chrétiennes. La majorité de ce pays a beau ne plus pratiquer le christianisme, elle en a gardé des traces de civilisation, comme la tolérance, ou plus exactement l'idée qu'on ne peut exercer nulle contrainte en matière religieuse, la liberté aussi, c'est-à-dire la possibilité de changer de religion, même si la communauté à laquelle on appartient le réprouve, car cette dernière ne dispose que de peines spirituelles pour sanctionner, l'égalité de l'homme et de la femme – enfin, non pas dans le genre ou l'unisexe, mais dans la complémentarité.

Le dialogue que doit donc entreprendre l'État avec les citoyens français de religion musulmane a donc pour obligation de tenir compte des deux dimensions politiques et religieuses, comme le fit Napoléon avec les Juifs de France en 1807. L'État doit commencer par s'entourer de gens compétents sur la religion islamique, et cela a singulièrement manqué jusqu'à présent, et, comme l'Empereur, faire confiance à ses préfets pour désigner les notables de la communauté musulmane française, et pas seulement les dirigeants de mosquées, recteurs ou imams. Trop de groupes musulmans en France sont plus ou moins liés à des pays étrangers, pour se risquer à des élections dans ce premier temps. Après, il faudra peut-être revoir la question. Mais la première étape que je viens d'évoquer est un passage obligé. C'est dans un tel cadre qu'on pourra discuter avec profit pour chaque partie de la question des imams. Car, avant de parler de leur formation théologique pour en faire des chefs de communautés religieuses, il me paraît plus réaliste de demander aux Français musulmans ce qu'ils en pensent. On peut très bien diriger une prière et adresser des prêches sans pour autant être un chef de communauté, ce que n'est pas un imam à l'origine, et c'est toujours ainsi dans un certain nombre d'endroits en France. Encore une fois je pose la question : que veulent les Français de notre pays qui

pratiquent cette religion ? Ce sont eux qui en priorité doivent répondre, pour voir ensuite comment la communauté locale doit être organisée, s'il y a lieu de la rattacher à une organisation régionale, puis une nationale. Et si j'exclus dans un premier temps des élections, mais souhaite les voir remplacées par des désignations préfectorales (qui bien évidemment ne se feront pas sans dialogue avec les intéressés), c'est pour éviter toute influence étrangère. Cela dit, il faut bien être conscient que si une telle entreprise réussit, elle n'aboutira pas à la création d'un islam de France, mais d'un islam en France.

Compte tenu de la réalité internationale de l'islam, il ne serait pas juste de demander à nos compatriotes qui pratiquent cette religion ce qu'on n'exige pas des catholiques pour l'instant. Je ne crois pas être alarmiste en formulant cette réserve, car les politiques qui ont été favorables aux modifications apportées aux lois de 1901 et de 1905, qui y renforcent les pouvoirs de l'État, ont dit à ceux qui étaient jusqu'à présent concernés, Juifs et chrétiens, que l'on visait surtout l'islam. On demeure fort heureusement méfiant du côté chrétien, et on a raison, je ne sais pas en ce qui concerne les Juifs ... Une loi, en France, s'applique à tous ! Et comme je l'ai écrit précédemment, tout accord visant à une réorganisation du catholicisme en France doit être approuvé par le Saint Siècle. Il ne peut en effet exister une Église catholique de France. Seule une Église catholique en France est possible. Pour l'islam, il n'y a pas d'autorité religieuse suprême, comparable à ce que représente le Saint Siècle pour le catholicisme. C'est donc vers des Chefs d'États musulmans étrangers qu'il faudra se tourner pour obtenir des garanties sur l'organisation des communautés musulmanes étrangères qui devront s'approcher le plus possible du modèle musulman français, mais encore faut-il qu'il existe par des accords précis. Et nous sommes loin du compte. Si l'Église catholique avait encore quelque crédibilité en France auprès de nos dirigeants politiques, elle aurait pu offrir ses services à l'État, et je ne pense pas que les Français musulmans aient refusé cette médiation. Mais je suis bien conscient du fait, qu'à l'heure où j'écris ces lignes, ce que j'évoque relève de l'occasion manquée, et sans doute perdue.

Je terminerai mon propos sur la guerre qui réapparaît très visiblement en Europe, pour la seconde fois depuis 1945 (car il ne faut pas oublier les événements tragiques

qui ont vu se défaire l'ex-Yougoslavie !). Plus que tous les exemples que j'ai cités, elle met en évidence la faute majeure des récents gouvernements français, ainsi que celle d'une bonne partie de ses partenaires : la déconstruction de l'idée de patrie ! La chute du mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne auraient dû constituer l'occasion de poser les bases d'une nouvelle Europe, en revenant à l'Europe des patries, une alliance fondée sur des réalités autres que financières et militaires, mais aussi spirituelles et culturelles. Les Russes l'ont compris, évitant que la chute de l'URSS ne signifie la fin de la Russie.

Les pays d'Europe, et la France en particulier, auraient dû le comprendre, et pour cela il fallait s'affranchir de la tutelle des États-Unis. Depuis 1918, les États-Unis veulent contrôler l'Europe. C'est la carte du président Wilson qui s'imposa au traité de Versailles, à un Clemenceau peu expert en politique étrangère ! Lui qui voulut continuer la guerre jusqu'au bout, en refusant la paix des braves de 1917, aurait dû alors écouter les conseils du général Foch qui voulait et qui pouvait, en novembre 1918, aller jusqu'à Berlin et imposer une paix française, conforme aux réalités de la guerre (car cette victoire fut essentiellement française), et aux intérêts de la paix en Europe, une paix qui n'aurait pas humilié les Allemands, ni détruit l'Empire turc, dont la fin importait plus à l'Angleterre qu'à la France, ni produit l'éclatement de l'Empire austro-hongrois, élément capital de la paix dans les Balkans (mais cet empire était catholique, ce qui déplaisait au farouche anticlérical Clemenceau, devenu l'allié objectif en la matière des antipapistes protestants anglo-saxons !). Tout était ainsi prêt pour déclencher une Seconde Guerre mondiale qui permettrait une deuxième intervention américaine au moment choisi, et une nouvelle « *pax americana* », comprenant momentanément l'URSS dont on avait largement sous-estimé la puissance à l'époque de Roosevelt. L'épisode « De Gaulle » montre qu'il était possible d'éviter dès 1945, et encore de 1958 à 1974 (mort de Georges Pompidou) l'alignement sur les États-Unis et le mondialisme qui en est le corollaire, tout comme la dérive de l'Europe qui, en effaçant les patries, n'a additionné que des zéros. Car le seul vrai point d'unité européen se manifesta par l'euro, un Deutsche Mark déguisé, dont nous avons vu quelques résultats significatifs pour la France dans son abaissement industriel. N'étant pas économiste, je ne puis me prononcer sur l'opportunité pour la France de renoncer à l'euro, mais il me semble que cette question devrait être assez rapidement étudiée,

compte tenu des dégâts déjà produits, tout comme il m'apparaît urgent de remettre en question notre suivisme vis-à-vis des Américains. Surtout en ce moment où leur politique est incarnée par M. Biden, à la tête d'une coalition très diverse, cependant ralliée à l'idée qu'une guerre anticipée contre la Russie présenterait de nombreux avantages, affaiblissant encore plus l'Europe et intimidant la Chine, en y ajoutant la certitude de l'emporter sur la Russie, faute de guerre réelle et étendue, par des sanctions économiques. Ce n'est à mon humble avis pas si évident que cela ! Mais ce qui est en revanche très sûr, c'est l'avantage que peut, en France, tirer le gouvernement en place de la perspective d'une guerre qui ne lui a pas encore apparemment causé de dégâts. Car, comme en 1914, on peut faire vibrer l'union nationale. Ce médiocre politique que fut Viviani, au pouvoir au moment de la déclaration de guerre, réussit à s'y maintenir en se payant le luxe de faire l'union sacrée. Écoutons Albert de Mun le 4 août 1914 : « Viviani a salué d'une parole splendide tous les fils de France. Ils lui répondent d'une seule voix, étroitement unis derrière le drapeau : "Dieu aide aux fils de Clovis²." » Quelque temps plus tôt, un politique très contesté³, Émile Ollivier, sûr de sa solidité au pouvoir après le plébiscite du 8 mai 1870, consacrant l'empire libéral – mais à cette date la menace de la guerre franco-prussienne existait –, poussa Napoléon III à déclarer la guerre en ajoutant publiquement qu'il le faisait « d'un cœur léger », le 10 août 1870, tombant dans le piège de la dépêche d'Ems, savamment concoctée par Bismarck. Et, plus près de nous, à la tête de l'avant-dernier gouvernement de la III^e République, Paul Reynaud, lui aussi diversement jugé⁴, resta

2. Jean de Viguierie, *Les Deux Patries*, éditions DMM, 2017, p.168.

3. Maxime Du Camp, *Souvenirs d'un demi-siècle*, éditions Hachette. Je me réfère à cet auteur hélas trop peu connu aujourd'hui, mais bon connaisseur de son temps, ayant réuni en deux volumes ses réflexions sur les années 1830-1882. Il fut contemporain d'Ollivier et le connut. Ils siégèrent tous deux à l'Académie française. Voici quelques lignes sur ce personnage, p. 238 du tome 1 : « Émile Ollivier a été l'Attila de l'éloquence ; sa parole est le fléau dont la France a été battue. Après les désastres que son passage aux affaires a accumulés dans notre pays, qui a failli en périr, il n'est pas possible de le juger sans amertume. » Et avec de nombreux exemples, notre auteur montre qu'il est bien, avec le duc de Gramont, son ministre des Affaires étrangères, le responsable de la déclaration de guerre à la Prusse, alors que l'armée française n'était pas à la hauteur (ce dont l'empereur, malade n'avait pas bien conscience), suite au refus de ses amis républicains de voter les crédits nécessaires demandés par le maréchal Niel dès 1867. Il fallait de l'armement, et du nouveau, et Jules Favre rétorqua : « Soyez-en sûrs, nos véritables alliés, ce sont les idées, c'est la justice, c'est la sagesse. La nation la plus puissante est celle qui peut désarmer. ». Et toujours pendant le même débat, tout cela à peine un an après l'éclatante victoire prussienne de Sadowa contre l'Autriche, Émile Ollivier déclara : « L'armée prussienne est une armée essentiellement défensive » (voir p 259 du même livre.)

4. Paul Reynaud est l'homme qui jeta la population française sur les routes à l'avancée des Allemands, provoquant ce fameux « exode » qui fut tragique à plus d'un de nos compatriotes, pour ne citer que cette erreur !

populaire et écouté des Français jusqu'au 16 juin 1940, où il démissionna, la défaite française apparaissant alors comme inéluctable.

Ainsi la guerre d'Ukraine, qui peut s'étendre, et ce, même jusqu'à d'autres régions d'Europe centrale – et je songe aux Balkans – aura obligatoirement des conséquences économiques fâcheuses en France, et risque électoralement de profiter au président sortant, déjà en lui permettant d'entrer encore un peu plus tard dans la campagne électorale, puis de bénéficier de la peur du changement qui apparaît à tout bruit de bottes, dans l'histoire de France en particulier. Alors que si l'on y regarde de plus près, cette guerre et ses conséquences sont le fruit d'une politique orchestrée par les différents partis de la guerre aux États-Unis qui ont renversé Donald Trump pour le remplacer par Joe Biden, Emmanuel Macron et ses amis étant les supporters inconditionnels de ces partis de la guerre d'outre-Atlantique, avant et après Trump. Car l'actuel président de la République française n'est pas seul en cause. Il serait très facile de parler de ses prédécesseurs, mais avec des nuances. Quant à ses concurrents dans la course à la présidence, ils sont un certain nombre à penser comme lui, où à être obligés d'agir comme si, au cas où ils seraient élus.

Un des seuls à qui on ne peut pas faire ce reproche est M. Éric Zemmour. Sur cette question, devenue maintenant la plus urgente, la paix en Europe – que l'on peut encore sauver parce que le président Poutine est un homme qui raisonne et sait calculer –, seul un président français ayant la ferme volonté d'une réorganisation totale de notre continent peut faire œuvre positive. Il croit, comme le Président Poutine, à l'Europe des patries, admettant donc cette évidence fondamentale qu'est la reconnaissance du poids de l'histoire sur un pays. Les empires français, allemand, et russe ont existé sous différentes formes. Personne ne peut le nier ! Qui peut croire que leur souvenir et leurs traces soient complètement effacés ? En France et en Allemagne, il semblerait qu'on soit tenté par ce délire. En Russie, certainement pas ! L'abaissement de l'URSS a pu le laisser croire à certains, mais en fait, il n'a fait que reprendre le rôle joué jadis par l'offensive napoléonienne (24 juin 1812), puis plus tard par l'opération Barbarossa (22 juin 1941) !

Aussi, Éric Zemmour a-t-il vu juste en disant, lors de son meeting de Chambéry, le 26 février 2022 : « Nous vivons le retour de trois éléments ; le retour du tragique, le retour des frontières, le retour de la souveraineté... Nous vivons dans un monde dangereux, où le tragique n'a pas disparu, où les frontières sont indispensables et où la souveraineté est la garantie de la paix entre les peuples. »

Eh bien nous vivons maintenant l'époque du sursaut, soigneusement préparé, avec un pays, la Russie, qui s'est donné les moyens de sa politique, autrement dit une armée en état de marche. Par conséquent, seule la voie diplomatique offre une solution de sortie de crise, à condition qu'elle repose sur la totale vérité des engagements pris ou sous-entendus que les intéressés connaissent bien mieux que nous. Et l'on pourrait le développer... Cela dit, rien que pour cette raison, le vote en faveur de M. Zemmour est une nécessité. Toujours à Chambéry, il a déclaré : « L'Union européenne a renoncé à son indépendance, en se précipitant sous la protection américaine. La France doit rester indépendante. Je sortirai donc du commandement intégré de l'OTAN. C'est la seule façon de pouvoir jouer notre rôle d'arbitre pour préserver la paix. La France doit être une puissance d'équilibre... Il faut donc un traité qui garantisse les frontières de l'Ukraine et la sécurité de la Russie. »

Mais il n'y a pas que cela. Pour remonter la pente qui mène la France à sa ruine, il faut rétablir dans ce pays un cadre politique sain, et d'urgence ! On l'aura deviné au cours de cet exposé mais je le rappelle pour conclure.

1. En finir avec cette fausse République qui est en fait une monarchie élective, et revenir pour cela au septennat, séparant bien les élections législatives des présidentielles. Donner plus de pouvoirs au Sénat, tout en laissant le dernier mot aux députés, car il faut bien pouvoir terminer un travail législatif, mais sans être obligé de le bâcler.
2. Considérer l'immigration clandestine comme un mal absolu, et devant l'aggravation du danger, voir comme nuls parce qu'inadaptés les précédents accords européens sur ce sujet, et en renégocier d'autres.
3. Prendre conscience de l'insécurité intérieure croissante, ces dernières années, au point qu'on n'ose plus communiquer de chiffres à la population, et pour cela faire les sacrifices budgétaires nécessaires pour recruter le personnel convenable, et

être prêt d'ailleurs, dans cette branche, comme dans d'autres, à réviser à la hausse la durée du temps de travail hebdomadaire si l'on ne veut pas arriver à des restrictions insupportables pour les retraites. Et sur le sujet de cette insécurité, faire traiter spécialement le terrorisme, qui doit relever d'un état de siège et d'une justice particulière.

4. Réhabiliter la notion de patrie, en ayant bien conscience que l'on se situe là sur un terrain dangereux, tout autant cependant que celui sur lequel on nous a engagés depuis longtemps : l'oubli de la patrie ! Et j'inclus dans cet oubli l'inconscience des Français sur ce qu'a vraiment représenté la révolution du XVIII^e siècle. C'est elle, en effet qui inaugura notre déclin en Europe et dans le monde, son crime majeur étant sa lutte à mort contre le catholicisme, au nom de la philosophie des Lumières, mais que les protestants et les Juifs ne s'y trompent pas, seul le temps a manqué à Robespierre pour ne pas les éliminer avec les autres « superstitieux » !

Ceux qui connaissent mes livres savent ma préférence pour la royauté, mais je suis aussi de ceux qui croient qu'une République aux pouvoirs équilibrés peut diriger un grand pays comme la France, pourvu qu'elle répudie « l'État issu des Lumières et la Révolution » pour reprendre l'expression de Jean de Viguerie dans son livre *Les Deux Patries*, ouvrage que tout Français devrait connaître. Il n'est pas inutile en effet de s'entendre rappeler, comme l'auteur le fait au tout début de son ouvrage : « La France a précédé la patrie. Quand le mot patrie fit au XVI^e siècle son entrée dans la langue française, la France existait depuis très longtemps. Avant d'aimer la patrie, les Français ont été attachés à la France [*et je rajoute personnellement que c'est la même chose pour la République dont le premier gouvernement ne date que de septembre 1792*] Cette France est leur pays natal, celui de leur prince, de leur famille et de leurs amis et compagnons. Ils ont avec elle des liens charnels. Ils ne peuvent prononcer son nom sans tendresse. Ils l'appellent "France douce". Douce par sa bonté⁵. »

On voit qu'avec cette définition, s'ouvrent différentes voies d'assimilation au peuple français, fondées non sur la race ou l'idéologie, mais sur l'humanisme chrétien. Oh je sais bien que cette expression a été souvent dévoyée. Mais ce qu'elle exprime, si on laisse aux mots leur sens, est juste. N'est-ce pas finalement une autre façon de

5. Jean de Viguerie, *op. cit.* p. 16.

parler du mystère de l'incarnation ? D'ailleurs le principe même de la vraie liberté religieuse fait partie intégrante de la doctrine catholique, officiellement depuis Vatican II, mais en ce qui concerne la France, le processus de mise en place a commencé sous Louis XVI en 1787, pour se consolider avec Napoléon Bonaparte, en 1801, 1802 et 1808. Tous deux souverains sacrés par l'Église catholique, et ce quelles que soient les différences du sens de leur sacre... ! Éric Zemmour, dans nombre de ses ouvrages et interventions, rappelle la place importante tenue par le catholicisme dans toute notre histoire. Il peut donc tout naturellement vouloir rendre à l'amour de la France et de la patrie la place qui leur est due, sans pour autant être soupçonné de nationalisme d'extrême-droite ou d'antirépublicanisme. Il veut en revenir aux fondamentaux de notre pays, à sa construction catholique, qui n'exclut personne pourvu que l'on respecte les traditions françaises. C'est là la seule façon de lutter contre les communautarismes et de rassembler les Français de toutes origines pour le bien commun, sans donner à l'État trop de pouvoirs. Car le « trop » peut conduire à l'usurpation ou au mauvais usage ! Se rassembler au nom d'une patrie dont on reconnaît l'origine chrétienne ne signifie pas forcément, pour un non-catholique, faire allégeance à l'Église catholique et accepter ses dogmes, c'est simplement reconnaître leur influence bénéfique sur l'histoire et l'évolution d'un pays qu'on aime et avoir bien conscience qu'il ne peut exister de vrai attachement à la France sans respect de l'Église catholique, ce qui – je le répète à l'attention de ceux qui ne partagent pas sa foi – ne veut pas dire adhésion. Faute de cela, il y a le risque inévitable de diviniser la patrie et de donner naissance à un nouveau messianisme totalitaire, comme celui de la Révolution française, puis, comme nous l'avons vu deux fois au XX^e siècle, avec le communisme et le nazisme.

Mais c'est maintenant qu'il faut se décider. La guerre en Ukraine ravive l'urgence de la décision que doit prendre le peuple français. Aussi faudra-t-il s'unir contre toute tentative ou tentation de report des élections en cas d'aggravation du conflit ukrainien, à considérer comme des forfaitures, et voter utile dès le premier tour pour Éric Zemmour, seul candidat à pouvoir affronter le président sortant parce que ses propositions amènent à un véritable changement de politique redonnant à la France sa nécessaire grandeur et à l'Europe et au monde : la paix !

Père Michel Viot

